



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 novembre 2025

Objet : Désignation de représentants de la Ville de Bastia au sein du Conseil Portuaire du Port de Toga

Date de la convocation : 7 novembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De Gentili Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;

Monsieur LINALE Serge à Monsieur FABIANI François ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Le Port de Plaisance de Toga, édifié dès 1988, dispose d'une emprise foncière située sur le territoire de deux communes, Bastia et Ville di Petrabugnu. Ainsi, il est institué un conseil portuaire conformément aux articles R5314-17 du Code des transports par délibérations concomitantes des communes en 2012 ;

Le conseil Portuaire du Port de Toga s'est réuni à compter de l'année 2016 et les membres sont désignés par arrêtés municipaux des deux communes et ce, pour une durée de cinq ans conformément à l'article R5314-24 du Code des transports ; Qu'il y a lieu par suite de désigner les membres de cette instance ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-8 ; L 2121-21 et L2121-22 ;

Vu le Code des Transports et notamment ses articles R.5314-17, R.5314-18 et R5314-24;

Vu la délibération n°2020/JUIL/01/13 en date du 15 juillet 2020 approuvant la composition du Conseil portuaire du Vieux port ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 novembre 2025 ;

Considérant les derniers arrêtés portant nomination des membres datés de décembre 2020 ;

Considérant que le mandat des membres actuels du Conseil Portuaire s'achèvera courant décembre 2025 ;

Considérant que les désignations prévues aux articles R.5314-17 et R.5314-18 du code des transports sont en cours ;

Considérant qu'il y a lieu de proposer deux membres issus du conseil municipal bastiais aux fins de siéger au sein du Conseil portuaire ;

Considérant que le vote relatif à la désignation des membres a en principe lieu dans les conditions de droit commun au scrutin secret sauf à ce que l'assemblée délibérante vote à l'unanimité de procéder à un scrutin à mainlevée.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre SAVELLI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Décide** de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Ville de Bastia au sein du conseil portuaire du port de Toga.

Article 2 :

- **Décide** de désigner un membre représentant et un membre suppléant aux fins de siéger au sein du Conseil Portuaire du Port de Toga :
 - Didier Grassi (représentant)
 - Gérard Romiti (suppléant)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 02/12/2025

Signé électroniquement le 26/11/2025

Paul TIERI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télerecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.